

Document 2 : Affiche « Réflexes » de prévention des incendies dans les forêts

Note accompagnant l'affiche :

Pour la 5^e année consécutive, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire avec l'appui de l'ONF, de Météo-France et de l'entreprise Vinci lancent une campagne nationale de sensibilisation et de prévention des risques de feux de forêt et de végétation. (20 juin 2022)


GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX

Organiser les barbecues **loin de la végétation**, qui peut s'enflammer.

Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.)

Réaliser ses travaux **loin de la végétation et prévoir un extincteur** à portée de main.

SE PROTÉGÉR DES FEUX

Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision.

S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable.

Restez **informer de la situation** et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie.

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**
feux-foret.gouv.fr

Source : <https://agriculture.gouv.fr/campagne-de-prevention-contre-les-feux-de-foret-et-de-vegetation>